



Commission des solidarités

- 461 Lieux d'accueil du public

## **Pacte Social Local - Bilan intermédiaire de la démarche générale et des trois expérimentations**

**Rapport n° CG/2013/112**

**Service Chef de file :**

Service coordination des politiques sociales territoriales

**Service(s) associé(s) :**

**Résumé :**

Le Département du Bas-Rhin a décidé d'expérimenter de nouvelles manières d'agir dans le champ de la cohésion territoriale et de la solidarité. Il expérimente ainsi la démarche du Pacte social local, décidée par l'Assemblée le 24 juin 2013 et menée sur 3 cantons. Ce point d'étape vous présente les premiers enseignements de la démarche engagée et les perspectives envisageables.

### **I. Rappel des objectifs et des résultats attendus de la démarche**

#### **La coopération pour un mieux vivre ensemble**

Le département du Bas-Rhin est, tout comme l'ensemble des départements, confronté à des mutations sociales et économiques qui impactent ses habitants, associations, entreprises et collectivités, et qui nous amènent à envisager de nouvelles manières d'agir dans le champ de l'action sociale et de la solidarité.

La crise révèle l'ampleur de la tâche à accomplir, dans un contexte de complexité du paysage institutionnel, de morcellement des responsabilités et des compétences. Aussi, elle renforce l'exigence d'une action publique mieux coordonnée et plus créative en faveur des familles et des individus au service du renforcement des liens sociaux. Elle impose aux acteurs locaux publics et privés une exigence d'explorer ensemble de nouveaux champs d'actions en s'associant dans des partenariats innovants.

Dans cet objectif, le Conseil Général, chef de file des politiques de solidarité, doit se poser en animateur et en initiateur d'une coopération renforcée de tous les acteurs concernés sur un territoire pour y construire ensemble un projet social privilégiant la cohérence et l'efficacité de l'ensemble des actions menées. Mais il est également indispensable de regarder aussi ces politiques sous le double prisme de la proximité et de l'économie. La proximité répondant à l'efficacité et à l'adaptation aux réalités locales et l'économie répondant à la principale préoccupation des Bas-Rhinois.

Et dans ce cadre, la commune, au sein d'une intercommunalité, demeure bien le 1<sup>er</sup> niveau de proximité et concourt au quotidien au bien vivre ensemble. C'est sur cette base qu'il faut réaffirmer le rôle des élus locaux dans l'animation de leur territoire et leur responsabilité en matière de cohésion sociale dans leur territoire.

Dès lors, et au regard des relations historiques et fortes qu'il entretient avec les communes et les EPCI, le Conseil Général va naturellement travailler étroitement avec les élus locaux et avec leurs partenaires privés pour imaginer, territoire par territoire, une démarche de coopération dans une perspective d'engagement solidaire autour d'un Pacte Social Local.

Décidée par l'Assemblée plénière le 24 juin 2013, cette démarche est actuellement expérimentée sur les territoires des cantons de Schirmeck, de Bischheim et sur les Communautés de communes de la Région de Brumath et de la Basse-Zorn.

Plus qu'un outil au service d'une politique sociale renouvelée, la démarche du Pacte Social Local vise à nouer de nouvelles coopérations entre le Conseiller Général et les élus locaux de son territoire, entre les différentes directions du Conseil Général et les services publics locaux, entre les acteurs publics locaux et les acteurs privés... La mise en réseau de ces différents intervenants autour de la thématique du vivre ensemble permet de sortir du spectre purement social pour replacer les actions de solidarité au cœur de la vie d'un territoire en lui impulsant une dynamique inédite.

***Le vivre ensemble ne se décrète pas mais se construit progressivement dans la confiance entre les acteurs, et en se fondant sur la participation des habitants, la proximité, les relations d'entraide et les opportunités de rencontres.***

## **II. Le mode opératoire de la démarche**

### **1. La méthode retenue**

Le Conseiller Général territorialement concerné est le pilote de la démarche. Il conduit les rencontres avec les élus locaux et les principaux acteurs du territoire.

Le lancement de la démarche s'est ainsi concrétisé par un temps d'échange avec l'ensemble des maires au cours duquel un diagnostic social du territoire a été présenté. Ce diagnostic sera progressivement enrichi au fur et à mesure de l'avancement des travaux de réalisation des portraits de territoire, à l'échelle des futurs cantons dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Durable du Territoire (SDADT).

Des rencontres individuelles avec les maires volontaires sont ensuite programmées afin de faire émerger les axes de travail spécifiques à chaque commune. Enfin, des réunions collectives avec les acteurs du territoire sont organisées pour consolider la première approche des axes de travail et déterminer les actions pouvant être menées ensemble.

Une synthèse de ces réflexions fait enfin l'objet d'une présentation à l'ensemble des maires pour validation de 3 axes principaux à décliner en initiatives concrètes devant être mises en œuvre.

L'expérimentation sur les trois territoires s'appuie techniquement sur une équipe projet mise à disposition par le Conseil Général, composée du Responsable de l'Unité d'Action Médico-Sociale et du Délégué de la Direction Générale, qui mobilisent autour d'eux les services concernés par les axes de travail retenus. Les équipes projet des trois territoires travaillent de concert, sous l'égide du coordinateur des délégués de la direction générale, de la coordinatrice des politiques sociales territoriales et du DGA du PAP.

L'impulsion et la cohérence politiques à l'échelle départementale sont assurées par les élus des territoires concernés qui se concertent en tant que de besoin.

### **2. Les exigences posées**

Dès le lancement de la démarche, l'équipe projet s'est dotée d'un référentiel permettant l'évaluation de l'expérimentation. Ce référentiel pose 3 niveaux d'exigences :

- L'exigence d'une démarche participative
- L'exigence d'impulsion et de coordination assumée par le Conseil Général
- L'exigence de transversalité, gage de plus d'efficience

A l'heure actuelle, les trois territoires ne sont pas au même stade d'avancement dans la mesure où le territoire du canton de Schirmeck a débuté la démarche en juin 2013 et les deux autres territoires à la mi-septembre. Les rencontres avec les acteurs locaux s'y poursuivent donc afin de dégager l'ensemble des axes de travail d'ici la fin de l'année.

Conformément à la délibération du 24 juin 2013, un point d'étape de la démarche, sur chacun des trois territoires, vous est présenté.

### **III. Point d'avancée des 3 expérimentations**

Le point d'étape présenté porte sur les actions engagées et sur la méthode déployée.

#### **1. Le canton de Schirmeck**

Un diagnostic s'appuyant sur le portrait de territoire a permis d'identifier, en amont, des particularités à l'échelle de ce canton :

- Une surreprésentation du nombre d'enfants placés (10% des enfants scolarisés), 44 assistantes familiales pour 104 enfants placés, un foyer d'accueil de mineurs et deux lieux de vie sur 5 à l'échelle départementale.
- Une précarité importante : 239 bénéficiaires de RSA soit 15% du total du territoire de la MCG.
- Un nombre important de personnes isolées notamment du fait de problèmes de mobilité, dont les personnes âgées.
- Un territoire bien doté en équipements socio-culturels et sportifs qui manque d'animation en réseau à l'échelle du territoire.
- Un enjeu particulier en termes de précarité énergétique et une absence de logements d'urgence.

La présentation de la démarche aux maires, le 24 juin, a précédé une série de rencontres dont l'approche s'est d'ailleurs révélée beaucoup plus sociétale que sociale. Cette orientation apporte bien la preuve que les politiques sociales menées sur les territoires doivent être envisagées de manière globale et non plus à travers un prisme basé sur une notion révolue d'assistantat. Ces réunions ont par ailleurs permis de renforcer les connaissances mutuelles du territoire.

→ *Personnes ou organismes rencontrés : la majorité des maires et notamment ceux des bourgs-centre, Président de la Communauté de communes de la Haute-Bruche, les associations Bruche emploi, Colibri bruche, épicerie sociale, association socio culturelle, MJC, les assistantes familiales et les accueillants familiaux, l'ensemble des partenaires et des membres des CCAS, l'Etat (afin de coordonner le Pacte Social Local avec le Contrat Local de Santé), les services du Conseil Général (en particulier insertion, enfance, mobilité, habitat, BDBR, jeunesse, sports, développement artistique, patrimoine, actions éducatives du Haut-Koenigsbourg, ainsi que les professionnels de l'Utams de ce territoire).*

#### **Des axes de travail traduits par des actions ou projets précis :**

##### **A. Le Pacte Social Local : une mobilisation vers l'emploi**

Les maires ont été mobilisés comme vecteurs d'offres d'emploi. A ce stade les échanges avec 9 communes vont permettre le recrutement de 9 contrats aidés dont 7 modulables pour des personnes issues de la commune ou des environs.

Les maires ont été responsabilisés pour transmettre les offres d'emplois de leur territoire aux services du Conseil Général à l'instar de l'information de la campagne de recrutement au sein de l'entreprise Delpierre à Wishes. Cette information a permis aux services du Conseil Général d'être pro actifs dans cette démarche, de proposer une réunion collective et des accompagnements individuels qui ont abouti à 6 embauches de BRSA au sein de cette entreprise. Les maires ont évoqué les potentiels d'emploi du territoire en termes d'entretien des espaces publics et des espaces verts. Aussi, une réflexion est en cours avec l'association intermédiaire Bruche emploi pour la mise en place d'une équipe mobile de BRSA avec un tutorat dédié.

A l'occasion de ces rencontres le plan de contrôle budgétaire du RSA a également été abordé. Dans le cadre de la poursuite de la démarche, il s'agira d'assurer une bonne coordination des actions à mener avec les maires et nos partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de réussite qui s'inscrit ainsi comme l'un des éléments forts du Pacte social local.

## **B. L'épanouissement de la personne, vecteur de lutte contre l'isolement**

Pour rompre l'isolement des personnes âgées, le Pacte Social Local propose de dépasser la réponse purement sociale articulée autour de dispositifs ou d'aides spécialisées pour se diriger vers une approche culturelle et globale portée par le territoire.

La mise en place d'une résidence artistique proposée par le Conseil Général, via l'ADIAM (Association Départementale d'Information et d'Actions Musicales), permettra d'aller à la rencontre des personnes âgées isolées et de proposer une offre culturelle de proximité. Cette résidence artistique est animée par la Compagnie DEGADEZO et portée par les acteurs du territoire (l'association Le Repère, les médiathèques du réseau BDBR, la maison de retraite, ...)

Il est envisagé en complément la mobilisation de volontaires en service civique sur des actions transgénérationnelles en partenariat avec l'association Colibri Bruche.

## **C. L'enfance un sujet peu repéré mais incontournable pour ce territoire**

Il ressort des échanges qu'il existe un grand nombre de jeunes mères isolées qui ont besoin d'être accompagnées dans leur rôle de parents. Ces éléments sont issus de constats réguliers. Aussi, les rencontres avec les partenaires permettent de remobiliser la réflexion sur la création d'un lieu d'accueil parents enfants s'appuyant sur le savoir-faire de l'association Colibri Bruche au niveau de l'intercommunalité.

Le Pacte Social Local s'avère ici être un facteur d'amélioration de la transversalité entre les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et de Protection de l'enfance du Conseil Général pour leur permettre de trouver des complémentarités et de répondre aux besoins des assistantes familiales de ce territoire.

Par ailleurs, s'agissant des jeunes déscolarisés (à partir de 16 ans) qui sont placés sur ce territoire, il est envisagé d'organiser une rencontre systématique avec la Mission locale du territoire afin de les mobiliser dès que possible vers une formation ou l'emploi pour les rendre autonomes dès 18 ans et mieux réguler ainsi le placement des enfants sur ce territoire.

## **D. La structuration des relations avec l'ensemble des acteurs : la création d'un réseau BRUCHE**

Les rencontres ont permis de relever la nécessité d'avoir un lieu d'échange, de mise en synergie et de coordination des différents partenaires autour de thématiques territoriales comme l'aide à la parentalité, l'animation socioculturelle, la lutte contre la précarité et la lutte contre l'isolement afin de dégager des initiatives concrètes.

Ce réseau pourrait poser les prémices d'un travail préalable à la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale par exemple.

## **2. Les 2 Communautés de communes (Région de Brumath et Basse-Zorn) du canton de Brumath**

La démarche a démarré le 11 septembre par la présentation du portrait social de ce territoire et un temps d'échange avec les maires des deux communautés de communes. Elle se poursuit actuellement par une rencontre individuelle avec chaque maire, tous les élus du secteur s'étant portés volontaires.

Les premiers échanges en réunion permettent de dégager plusieurs pistes de travail dans les domaines suivants :

## **A. Domaine de l'insertion :**

- Renouveler le forum Brumath-Emploi en étudiant la possibilité d'organiser un café emploi dans les domaines les plus en tension (la restauration et l'hôtellerie). Lors du dernier forum un certain « épuisement » des employeurs a été constaté, ces derniers étant sur-sollicités par différents acteurs du champ de l'insertion professionnelle. Il serait donc pertinent de restreindre cette démarche au domaine de l'hôtellerie-restauration où les postes sont difficiles à pourvoir étant donné les contraintes liées à ces métiers. Cette démarche sera conduite dans le cadre du Pacte de réussite.
- Promouvoir les contrats à durée modulable, qui intéressent prioritairement les bénéficiaires du RSA ; les 2 communautés des communes comptent 286 bénéficiaires du RSA dont, pour certains, la remise à l'emploi doit se faire progressivement. Lors des rencontres individuelles avec les maires la possibilité d'embaucher un bénéficiaire du RSA de leur commune en contrat à durée modulable est systématiquement évoquée.
- Profiter de l'implantation des premières entreprises sur la plate-forme départementale pour poursuivre la mise en œuvre des clauses d'insertion. En effet, 4000 heures sont prévues dans le cadre de la tranche 2 de la Plate-forme départementale d'activité avec les entreprises Sgreg, Burger, Gottri, Transroute...

## **B. Domaine des seniors :**

- Réfléchir à la mise en place d'un réseau de bénévoles avec la communauté des communes de Basse-Zorn pour le soutien aux aidants familiaux.
- Opérer un rapprochement entre, d'une part, le réseau des bibliothèques, médiathèques et, d'autre part, les établissements d'accueil des personnes âgées (EHPAD, accueils de jour). Les bénévoles pourraient ainsi initier de nouvelles actions d'animation, notamment intergénérationnelles, afin de favoriser le vivre-ensemble.
- La mise en place d'un transport à la demande (TAD) pourrait constituer une première réponse à l'isolement des personnes âgées des villages non desservis par une gare ou le Réseau 67.
- Etudier la création d'un habitat adapté aux seniors à Mommenheim en collaboration avec les intervenants de la Direction de l'Habitat et de l'Espace d'Accueil Séniors afin d'accompagner la commune pour élaborer un projet social de la structure.

## **C. Domaine de l'enfance :**

- Réfléchir à la mise en place d'un Relais Assistantes Maternelles sur un secteur qui en est dépourvu.
- Veiller à disposer de places dans les crèches collectives pour l'accueil des enfants des BRSA et ainsi favoriser leur remise à l'emploi. Une première rencontre a eu lieu avec le médecin de PMI au mois d'octobre pour réfléchir aux plages de cet accueil.
- Développer un partenariat dynamique entre l'UTAMS et les structures de garde du territoire afin de développer des actions dans le domaine de la prévention et de la socialisation des enfants, notamment ceux issus de familles en situation de précarité.
- Favoriser les échanges entre les partenaires enfance/jeunesse des deux communautés de communes en vue de mutualiser les pratiques et d'innover. Le travail en réseau permettra d'améliorer les interventions au titre de la prévention en favorisant des réponses concertées pour les familles et les jeunes.

### 3. Le Canton de Bischheim

La démarche a démarré le 12 septembre par une rencontre entre le Conseiller Général et Maire de Bischheim et le Maire de Hœnheim étant entendu qu'une dynamique de développement social est déjà engagée entre les deux communes.

Après la présentation du diagnostic du territoire à l'ensemble des acteurs en présence, les élus ont dégagé 3 axes de travail, ont mis en lumière les besoins et ont esquissé des réponses en termes d'engagement sur des actions concrètes.

Les trois domaines à explorer dans ce cadre sont les suivants :

#### **A. L'insertion professionnelle de femmes isolées chefs de famille, bénéficiaires du RSA**

Le diagnostic travaillé avec les partenaires locaux et les usagers sous forme de questionnaires et de concertation publique a permis de partager le constat suivant : l'insertion professionnelle des femmes revêt une importance toute particulière, avec l'intégration de l'allocation parents isolés au dispositif RSA, dont une très grande majorité sur ce canton en particulier, est constituée de femmes n'ayant pour la plupart d'entre elles jamais travaillé (55 % des 3 372 allocataires en mai 2012 à l'échelle de l'UTAMS). Cette préoccupation invite à travailler en parallèle sur les questions de soutien à la parentalité et d'accès à la garde d'enfants. Cette dernière peut constituer un frein majeur à la reprise d'emploi dans la mesure où l'offre disponible est limitée par rapport aux besoins, où elle est également segmentée géographiquement avec des quartiers dépourvus de toute offre, ou peu adaptée aux horaires atypiques.

Si la dynamisation de l'entrée en parcours d'insertion sociale puis professionnelle de parents isolés actuellement éloignés de l'emploi est une ambition visée dès l'origine du projet, la démarche de Pacte Social Local va, pour le partenariat local, dimensionner ce dernier à une échelle intercommunale, ce qui devrait conforter la solidarité entre les deux communes, déjà efficiente sur d'autres volets de leur action sociale (ex. épicerie intercommunale), et, pour les personnes, amplifier leurs chances de débouchés concrets vers l'emploi grâce à un ensemble d'acteurs publics et privés et de moyens mobilisés au travers du Pacte de Réussite qui fait là aussi la preuve de sa parfaite intégration dans le Pacte Social Local.

#### **Un exemple concret : les Ateliers « MAJI » comme MAJoration pour Isolement :**

En s'appuyant sur une initiative existante, le Pacte Social Local, dont l'un des outils opérationnels est le Pacte de Réussite, introduit ici un volet économique dans une action originellement presque exclusivement sociale.

Les ateliers collectifs d'information et de mobilisation sont un outil facilitant la mise en place de parcours dynamiques pour les parents isolés avec au moins un enfant de moins de six ans bénéficiaires du RSA socle majoré. Cette étape, qui prend du temps, est incontournable pour ceux et celles qui souhaitent franchir un nouveau cap vers l'autonomisation par l'emploi, fut-il partiel. Elle est par ailleurs tributaire d'un élargissement négocié, avec les gestionnaires des structures et les deux communes, de places et d'horaires atypiques de garde dans les structures petite enfance du territoire qui sont aujourd'hui encore inaccessibles ou manquants.

Ce projet est co-construit en mobilisant l'ensemble des partenaires du territoire partie prenante de la dynamique : les partenaires de l'insertion bénéficiaires des subventions du CG, les CCAS de Bischheim et de Hœnheim, les organismes d'accompagnement social et professionnel conventionnés du territoire (CIDFF, ARSEA, Relais-Emploi, mission locale, CPCV Est, et, en interne les travailleurs sociaux "insertion", le médecin de PMI et le conseiller emploi du territoire).

Pour autant, l'accompagnement social porté par les acteurs sociaux du territoire s'inscrit dans un processus long qui engage les partenaires autant qu'il responsabilise les familles ; la famille, laquelle, selon Jean-Jacques Rousseau, est le premier modèle de société politique. Les difficultés auxquelles sont confrontées nombre d'entre elles aujourd'hui nous obligent à repenser nos politiques publiques.

Accompagner, responsabiliser, mutualiser, fédérer les engagements des acteurs les uns envers les autres pour développer ensemble, à l'échelle du territoire, des stratégies « sur mesure » est la feuille de route des services. C'est l'esprit « Pacte Social Local ».

Cette approche répond à un besoin exprimé d'accompagnement à la parentalité, et anticipe un accompagnement vers l'employabilité, lequel s'appuie sur les ressources économiques du territoire. C'est le sens de la mobilisation du territoire sur la promotion des clauses d'insertion dans les marchés publics, et des ateliers de préparations à l'emploi dans le domaine des services à la personne qui vont se monter sur ce canton comme sur d'autres, liés à l'ouverture de structures seniors et d'extension d'EHPAD sur le territoire.

## **B. Le bien-vivre et le bien vieillir sur le territoire**

Le diagnostic partagé avec les partenaires locaux et les usagers a permis de mettre en exergue les constats suivants :

- Une augmentation du nombre de personnes âgées parmi le public de l'UTAMS.
- Un développement des situations d'isolement et de vulnérabilité des personnes âgées.
- Une réticence des personnes à se faire soigner.
- Des addictions, notamment à l'alcool et aux médicaments.
- Des troubles du comportement : une agressivité liée aux pathologies.
- Des aidants naturels fragilisés du fait d'un manque de réseaux et de relais professionnels (accueil familial).
- Une nutrition non adaptée.

Un « réseau de vigilance de bénévoles » sera mis en place sur Bischheim (copilotage CG-UTAMS/Commune de Bischheim), avec pour finalité, de parer à l'isolement des personnes âgées. Ce réseau de bénévoles a également été mis en place par la municipalité de Hœnheim. La démarche du Pacte Social Local vise à créer les conditions d'un rapprochement des deux expériences dans une complémentarité pour favoriser le maintien à domicile en évitant une dégradation des situations via un soutien opérationnel.

Cette dynamique concerne le pôle gérontologique de la ville de Bischheim et son CCAS, le centre de soins vie et santé, l'ABRAPA et le service social SNCF.

## **C. L'accès et le maintien dans le logement des publics fragiles : « je deviens locataire »**

Le constat partagé avec les CCAS met en exergue des questionnements et des difficultés locatives des publics les plus fragiles.

Dans le cadre du pacte Social Local, il sera proposé de mettre en place des ateliers co-animés avec des partenaires à destination des usagers. L'objectif est de prévenir des situations dégradées sur le territoire et de rendre efficiente la politique d'aide au logement du Conseil Général sur le territoire ainsi que les dispositifs tels que le FSL, l'ACD et/ou l'accompagnement social global en direction des personnes en recherche de logement ou en difficultés locatives. Ces ateliers traiteront des droits et devoirs du locataire, de la maîtrise des charges et de l'énergie, ils permettront d'aborder les points de vigilance liés à l'occupation d'un logement.

Le CCAS de Bischheim ainsi que les associations subventionnées par le Conseil Général pour l'Allocation de Logement Sociale sont les acteurs habituels pressentis. Un travail nouveau avec les bailleurs sociaux du territoire ainsi qu'avec la direction de l'habitat et la mission « Agenda 21 » du Conseil Général permettra de dimensionner ce projet social à un niveau transversal.

#### **4. Des constats partagés sur l'ensemble des territoires**

Les liens étroits noués par les conseillers généraux des trois cantons concernés ont permis de faire émerger des éléments positifs qui augurent favorablement de la poursuite de la démarche :

- la bonne adhésion à la démarche des élus locaux ;
- le positionnement indispensable et reconnu du conseiller général dans un rôle d'animateur, de facilitateur et de développeur local ;
- l'écoute et l'intérêt manifesté par les acteurs et partenaires associatifs locaux ;
- la légitimité renforcée et attendue du Conseil Général dans l'animation d'une démarche de développement social local ;
- la meilleure connaissance du territoire qui favorise l'identification d'objectifs communs ;
- le renforcement de la relation de travail avec les communes, les CCAS et les autres acteurs (associations et entreprises locales) qui ouvre de nouvelles perspectives de collaboration ;
- les thématiques communes (insertion économique, accès au logement, lutte contre l'isolement) qui se retrouvent sur les trois territoires mais dont les problématiques et les approches se différencient ;
- la méthode de travail qui se veut souple et qui s'adapte aux spécificités locales et en fonction des partenaires présents, preuve que l'efficacité est dans la proximité.

#### **IV. La poursuite de la démarche**

D'ores et déjà nous pouvons tirer les premiers enseignements des démarches en cours qui viennent confirmer le potentiel de développement de l'action publique en créant les conditions favorables à une mise en synergie des acteurs. Celle-ci se construit progressivement en développant une relation de confiance entre les acteurs. La démarche du Pacte Social Local facilite cette approche transversale en partant des réalités territoriales, des problématiques de terrain et fait appel aux ressources locales en mobilisant les dispositifs et outils existants et en créant les passerelles nécessaires. On s'achemine progressivement vers un Pacte sociétal en créant les conditions favorables à la cohérence de l'action publique et la solidarité entre les acteurs.

L'implication des élus locaux et des partenaires est à la fois un objectif et une condition de réussite. Il leur appartient de déterminer la nature et la forme de leur engagement. Les moyens mobilisés sont ceux existants. Il ne s'agit pas de demander aux acteurs concernés d'augmenter la mobilisation de leurs ressources mais de s'accorder sur des objectifs concertés et de définir ensemble une stratégie d'action coordonnée.

Le portage de la démarche par le Conseiller général est déterminant et il s'appuie sur une équipe projet pluridisciplinaire fortement mobilisée.

Le rapport en plénière du 24 juin prévoyait qu'un point d'étape soit présenté pour apprécier la suite à donner, et éventuellement poursuivre la démarche en l'étendant à de nouveaux cantons.

Il vous est proposé :

- a. La poursuite des expérimentations en 2014 sur les trois territoires tests des cantons de Schirmeck, Brumath et Bischheim, avec la déclinaison et la mise en œuvre d'un programme d'actions courant 2014. Un bilan complet sera présenté fin 2014.
- b. Le lancement de la démarche à compter du mois d'avril 2014 sur un canton des Unités Territoriales Actions Médico-Sociales de CUS Sud, Saverne, Sélestat et Wissembourg. Le choix s'est porté sur les territoires suivants :
  - i. Le canton de Villé
  - ii. Le canton de Hochfelden
  - iii. La communauté de communes Sauer-Pechelbronn
  - iv. Le canton d'Illkirch-Graffenstaden
- c. Une 3<sup>ème</sup> vague de cantons sera concernée en 2015.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la Commission des Solidarités, le Conseil Général :*

*- Prend acte de l'avancement de la démarche du Pacte Social Local sur les territoires des cantons de Bischheim, Brumath et Schirmeck,*

*- Décide :*

*a. La poursuite des expérimentations en 2014 sur les trois territoires tests des cantons de Schirmeck, Brumath et Bischheim, avec la déclinaison et la mise en œuvre du programme d'actions courant 2014. Un bilan complet pourra être présenté fin 2014.*

*b. Le lancement de la démarche sur les territoires suivants :*

- i. Le canton de Villé*
- ii. Le canton de Hochfelden*
- iii. La communauté de communes Sauer-Pechelbronn*
- iv. Le canton d'Illkirch-Graffenstaden.*

*c. Une 3<sup>ème</sup> vague de cantons sera concernée en 2015.*

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Guy-Dominique KENNEL